

**COMMUNAUTE URBAINE
CREUSOT MONTCEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU
15 JUIN 2023**

**RAPPORT N° V-3
23SGADB0078**

**Nombre de conseillers en exercice :
25**

**Nombre de conseillers présents :
14**

**Date de convocation :
9 juin 2023**

**Date d'affichage :
16 juin 2023**

**OBJET:
LE CREUSOT - Rue de l'étang de la
Forge - Aménagement d'une
circulation douce - 2ème phase -
Autorisation de signature d'un
marché à procédure adaptée**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 11**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 15 juin à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. Daniel MEUNIER, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - M. Bernard FREDON -

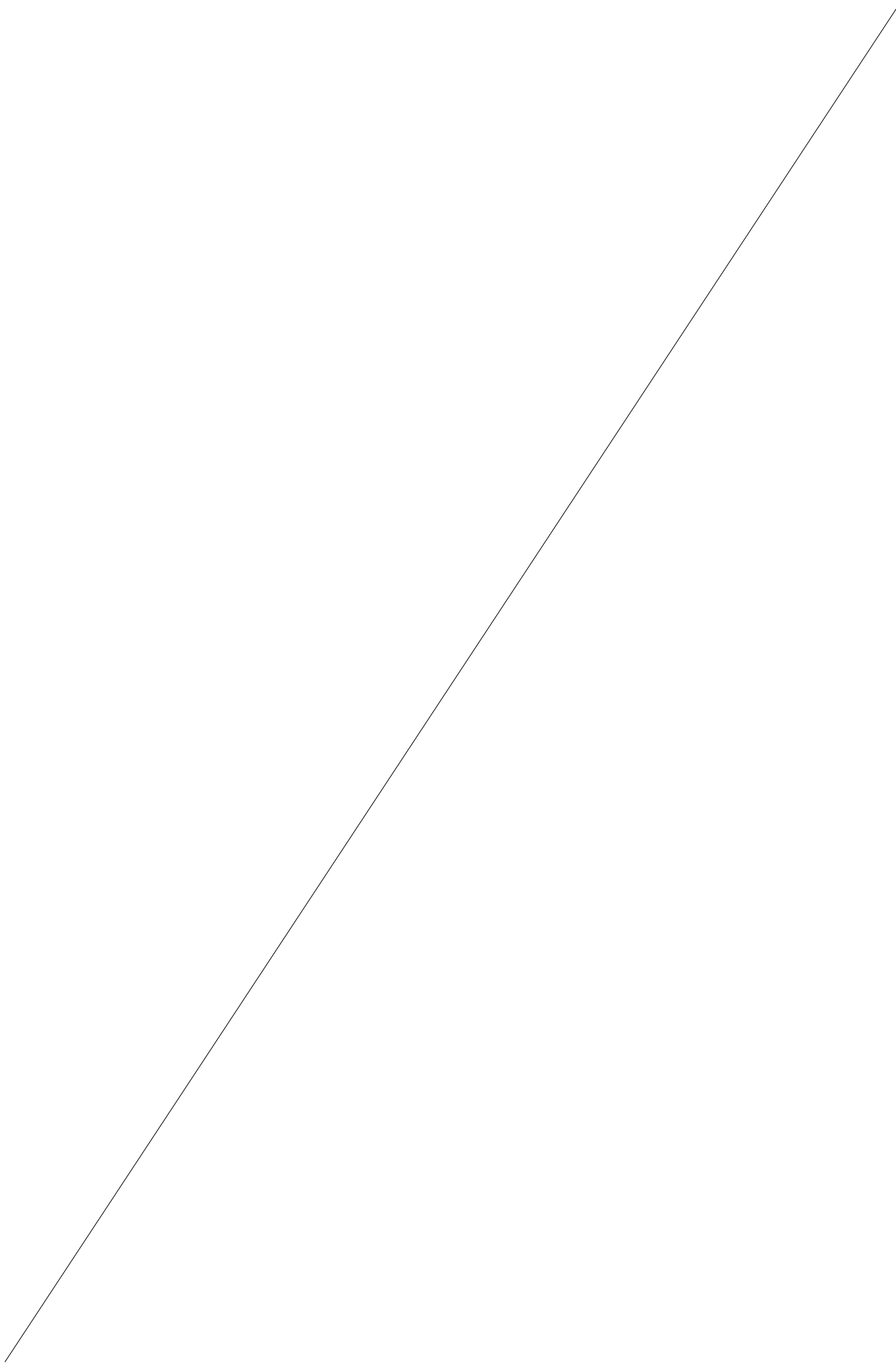
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme LOUIS (pouvoir à Mme LODDO)
Mme PICARD (pouvoir à M. DURAND)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. JAUNET)
Mme COILLEROT (pouvoir à M. FREDON)
M. MARTI (pouvoir à M. MEUNIER)
Mme FALLOURD (pouvoir à M. LACOUR)
M. GOMET (pouvoir à M. LUARD)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GRONFIER (pouvoir à M. SOUVIGNY)
M. CASSIER (pouvoir à M. BURTIN)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Montserrat REYES



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 06 octobre 2022, devenue exécutoire le 08 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2120-1-2°, L 2123-1-1°, R 2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son programme de travaux 2023, la Communauté Urbaine prévoit la poursuite de l'aménagement cyclable de la rue de l'étang de la Forge et l'amélioration du carrefour du président Wilson au Creusot. Le projet s'étend entre le carrefour de la rue de Puebla jusqu'au giratoire Magenta, sur une longueur d'environ 470 mètres.

Les objectifs de l'aménagement sont, d'une part, de mettre en valeur l'entrée du cœur de ville et d'organiser des déplacements apaisés, qu'ils soient piétons, vélo, ou automobiles. Il s'agit de la 2^{ème} phase des aménagements réalisés en 2019.

Il consiste d'autre part à aménager une liaison douce qui connectera le parc de la Verrerie à la rue du Président Wilson (CD1), en vue de relier ultérieurement le centre-ville du Creusot à Coriolis et au projet Eurovelo 6.

Le projet sera décomposé comme suit :

Secteur 1 : Rue de Puebla – carrefour du Président Wilson

Secteur 2 : rue Baptiste Marcet – giratoire Magenta

Une procédure adaptée a été lancée le 23 mars 2023, avec le découpage suivant :

Tranche ferme : Rue Etang de la Forge - Carrefour Rue Wilson

Tranche optionnelle 01 : Rue Baptiste Marcet

Tranche optionnelle 02 : Réfection couche de roulement rue de l'Etang de la Forge

Tranche optionnelle 03 : Réfection trottoirs rue de l'Etang de la Forge

Tranche optionnelle 04 : Réfection couche de roulement rue Baptiste Marcet

Tranche optionnelle 03 : Réfection trottoirs rue Baptiste Marcet

À l'issue de la consultation, l'offre de la société EUROVIA BFC a été jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 314 461,85 € HT, soit 377 354,22 € TTC.

Par ailleurs, les tranches optionnelles 2 « Réfection couche de roulement rue de l'Etang de la Forge » pour un montant de 41 504,49 € HT et 3 « Réfection trottoirs rue de l'Etang de la Forge » pour un montant de 18 852,22 € HT devraient être affermies en même temps que l'OS de démarrage de la tranche ferme.

Le rapporteur précise qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le délibéré du projet de décision et que le montant sur lequel il est proposé au bureau d'autoriser le Président ou l'élue ayant reçu délégation à signer le marché est bien de 314 461,85 € HT soit 377 354,22 € TTC, comme indiqué dans le corps du rapport. Le montant de 194 237,40 € HT soit 233 084,88 € TTC mentionné dans le délibéré correspond quant à lui aux seules tranches optionnelles 2 et 3 et non à la totalité du marché.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces du marché.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré
DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant délégation en matière de marchés publics à signer le marché à conclure avec l'entreprise EUROVIA BFC - ZA de Bellevue - CS 40079 - 71402 Autun cedex, pour un montant de 314 461,85 € HT soit 377 354,22 € TTC;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 juin 2023
et publié, affiché ou notifié le 16 juin 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

